

## DECLARATION DE LIBRE PRESTATION DE SERVICES (RESSORTISSANT D'UN ETAT MEMBRE DE L'UE OU L'E.E.E)

### Rémunération pour l'instruction ou la délivrance du récépissé de déclaration préalable d'activité

- **96 euros** par déclaration préalable d'activité,  
Espèces (faire l'appoint), carte Bancaire, virement bancaire

### Pièces justificatives scannées et certifiées conforme à l'original \*

**Les pièces doivent être produites en langue française  
ou traduites par un traducteur assermenté**

### Dans tous les cas

- ✓ 1 formulaire de déclaration de libre prestation de services complété et signé par le(s) représentant(s) légal(aux).  
[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15312.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15312.do)
- ✓ Une attestation de l'autorité compétente certifiant que la personne est légalement établie dans une Etat membre et n'encourt, même à titre temporaire, aucune interdiction d'exercer
- ✓ Pièce d'identité du prestataire
- ✓ Si le pays ne réglemente pas l'activité de la loi Hoguet, attestation d'employeur ou autre justificatif prouvant l'exercice de l'activité concernée pendant au moins 1 an au cours des 10 dernières années précédant la prestation
- ✓ Attestation de garantie financière\*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant  
ou  
Remplir le cadre 13 du formulaire de demande de carte relatif à la non détention de fonds, effet ou dans l'exercice de l'activité (concerne exclusivement les activités de transaction et de marchand de listes)
- ✓ Attestation d'assurance\*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ Si paiement par virement, copie de l'ordre de virement

### En cas de changement de situation

- ✓ Justificatif relatif à la modification réalisée

\* Les attestations (garantie financière et RCP) doivent porter la mention des activités concernées